

19.03.2009 - 11:00 Uhr

Prix des médicaments - Interpharma demande une table ronde

Bâle (ots) -

- Indication: Le Fact-Sheet peut être téléchargée en format pdf sous: <http://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276> -

Les entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche sont intéressées par une solution durable de régulation du prix des médicaments en Suisse et demandent qu'après l'échec de la révision de la LAMal, certaines parties en soient rapidement mises en oeuvre par voie d'ordonnance. Elles veulent que l'OFSP, les caisses-maladie et l'industrie pharmaceutique se réunissent autour d'une table ronde pour trouver des solutions. Les revendications présentées jeudi par santésuisse et quelques parlementaires sont contradictoires, remettent en cause l'accès aux progrès de la médecine et dépassent donc largement les bornes.

Par le passé, l'industrie pharmaceutique a largement contribué à une élimination presque complète des différences de prix entre la Suisse et les pays étrangers comparables ainsi qu'à une limitation des coûts du système de santé. Grâce aux mesures prises dans le secteur pharmaceutique, les prix de fabrication des médicaments originaux sont même, d'après les renseignements donnés par santésuisse, légèrement inférieurs en Suisse aux prix pratiqués dans d'autres pays économiquement comparables. L'augmentation des coûts des médicaments de 5,3% entre 2004 et 2007 est d'ailleurs nettement inférieure à la progression des coûts de l'assurance-maladie.

Cependant, les entreprises pharmaceutiques suisses pratiquant la recherche ont elles-mêmes pris l'initiative pour trouver une solution durable et à long terme de régulation des prix. Tant pour les patientes et patients que pour le site pharmaceutique qu'est la Suisse, il est important, au niveau du remboursement, de continuer à l'avenir à tenir compte correctement des progrès de la médecine. Ce principe étant aujourd'hui déjà réglé par voie d'ordonnance, Interpharma demande qu'après l'échec de la révision de la LAMal l'an passé, ses parties faisant l'unanimité soient elles aussi réglées par cette voie.

En font partie notamment les points suivants:

- réexamen des médicaments protégés par un brevet également tous les trois ans;
- réexamen du panier de pays en respectant le principe des pays économiquement comparables à la Suisse sur le plan de l'industrie pharmaceutique, ce qui, en particulier, ne s'applique pas à l'Italie;
- réexamen en cas d'extension de l'indication.

Autour de la table ronde demandée par Interpharma, il faudra aussi parler de la formation du prix des génériques ainsi que du problème des variations du taux de change lors des comparaisons de prix avec l'étranger.

D'après Interpharma, il devrait être possible d'adapter les ordonnances d'ici cet été afin qu'elles puissent être mises en oeuvre au plus tard début 2010, contribuant ainsi à limiter les coûts et les primes. Les suggestions formulées par santésuisse et quelques parlementaires lors de la conférence de presse dépassent en revanche largement les bornes. Certaines de ces propositions sont contradictoires (baisse linéaire des prix contre élargissement du panier de pays), certaines sont difficiles voire impossibles à mettre en oeuvre (la dynamisation de la quote-part différenciée serait défavorable aux patients et risquerait de remettre en cause la fidélité au traitement), certaines remettent carrément en question l'accès aux progrès de la médecine (la baisse automatique et proportionnelle du prix en cas d'extension de l'indication ferait

obstacle aux requêtes de nouvelles indications).

Au lieu de faire de la politique en donnant de la voix comme le fait SantéSuisse, il serait préférable, de l'avis d'Interpharma, que l'Office fédéral de la santé publique invite les caisses-maladie et l'industrie à une table ronde pour lancer rapidement la modification des ordonnances.

Contact:

Thomas B. Cueni, secrétaire général d'Interpharma
Mobile: +41/79/322'58'17

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100002276/100579676> abgerufen werden.